

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments / Pagination continue.
Commentaires supplémentaires:

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

Organe Officiel du Conseil Provincial d'Hygiène
et de la Société d'Hygiène de la
Province de Québec.

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEURS :

LE DR J. I. DESROCHES,

RÉDACTEUR EN CHEF,

BOITE 2027, BUREAU DEL POSTE,

LE DR J. A. BEAUDRY,

ADMINISTRATEUR,

76, RUE ST. GABRIEL.

MONTREAL.

JUILLET 1891

ABONNEMENT : \$1.50, PAYABLE D'AVANCE.

MAISON FONDÉE EN 1859

HENRY R. GRAY

CHIMISTE-PHARMACIEN

122 GRANDE RUE ST-LAURENT 122

AU COIN DE LA RUE LAGAUCHETIERE

MONTREAL.

Drogues, matières chimiques, préparations pharmaceutiques, etc., etc.,
fournies à des conditions raisonnables à MM les Médecins, aux Hôpitaux, aux
Dispensaires, aux Collèges et aux Couvents.

Prescriptions médicales préparées avec soin par des Gradués compétents, et
sous la surveillance immédiate du Propriétaire.

Conditions du Journal, voir page

SOMMAIRE

Aux abonnés retardataires.—Statistique vitale de la population catholique de la province de Québec (*suite*).—Conditions non hygiéniques ou nuisances.—Hygiène alimentaire: les viandes de boucherie.—Le régime des enfants.—La mère et l'enfant: A quel âge un baby peut-il marcher? Asphyxie par le charbon.—Dictionnaire des aliments.—Le dernier cri.—Règlements sanitaires du Conseil d'hygiène.—Hygiène scolaire.

CONDITIONS DU JOURNAL

Les manuscrits, articles, publications, en un mot tout ce qui concerne la rédaction proprement dite du journal, doit être adressé au rédacteur en chef, le docteur Desroches, Boîte 2027, Bureau de Poste, ou 150, rue Saint-Denis, Montréal.

La rédaction ne se tient pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Les manuscrits restent la propriété du journal.

Les livres adressés à la rédaction seront annoncés et analysés, s'il y a lieu.

Le siège de l'Administration est rue Saint-Gabriel, 76, Montréal. Tout ce qui concerne les abonnements, les annonces, etc., devra être adressé au docteur Beaudry.

Le *Journal d'Hygiène Populaire* est la seule revue d'hygiène publiée en langue française au Canada. Il offre des avantages exceptionnels à ses annonceurs. Cet organe de publicité pénètre dans la presque totalité des paroisses de la province de Québec, et dans la plupart de nos maisons d'éducation; il compte aussi pour lecteurs la plupart des membres du clergé, de nos médecins, toute la députation Canadienne-française aux gouvernements d'Ottawa et de Québec, et nombre d'autres lecteurs canadiens et étrangers.

Ce journal ne reçoit que les annonces qu'il croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

Nos abonnés sont instamment priés de faire remise du montant de leur abonnement, par lettre enregistrée ou mandat-poste, à l'Administration.

OUVRAGES APPROUVES

PAR LE

Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE

Prix : 35 centins l'unité

ET

CATECHISME D'HYGIÈNE PRIVÉE

Prix : 8 centins l'unité

PAR

Le Dr J. I. DESROCHES.

L'HYGIÈNE PRATIQUE DE PARIS.—Le " traité élémentaire d'hygiène privée," que vient de publier notre très sympathique confrère du Canada, le Dr J.-I. Desroches, rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène Populaire*, est un volume d'actualité, qui mérite de trouver bonne et due place dans la littérature médicale.—.....

Ne renferme-t-il pas l'exposé lucide et méthodique de toutes les questions se rattachant à l'hygiène individuelle. Et chacun sait que la santé vaut mieux que la richesse, et que c'est par la pratique de l'hygiène que nous nous assurons mieux la longévité.—.....

Nous souhaitons voir cet ouvrage pénétrer dans toutes les familles et surtout dans les maisons d'éducation.

M. CH. DURIEU, RÉDACTEUR DE " LA SCIENCE PRATIQUE" ET DU " COIN DU FEU," DE SUISSE.—.....Pour un petit journal que je dirige, intitulé le *Coin du feu*, lu spécialement dans les familles de la Suisse française, j'aurais à traiter chaque mois quelques questions d'hygiène.—M'autorisez-vous à reproduire votre " traité," en en mentionnant la provenance?

INSTITUT VACCINOGENE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

A Messieurs les Médecins,

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial, dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et, par cela même, faire cesser cette antipathie qui existe, non contre la vaccination, mais contre l'emploi de la vaccine provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Angleterre, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté: ainsi, Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement, ils recevront toujours de la lymphe très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment, après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers, comme du pus, du sang, des débris de tissus, etc., etc., ce que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce.

Le vaccin n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et, afin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de duperie, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'enmagasinage et la signature du Médecin Gérant.

Prix: Une boîte contenant 10 pointes, \$1.00.

Une remise libérale est accordé aux Bureaux de Santé et à MM. les Pharmaciens.

DR ED. GAUVREAU,

Propriétaire et Gérant,

CHEMIN STE-FOIE, QUEBEC,

MORTON, PHILLIPS & CIE

PAPETIERS - RELIEURS - IMPRIMEURS

1755, Rue Notre-Dame

MONTREAL

Toujours en mains le meilleur choix d'articles de toutes sortes pour l'accommodation des bureaux privés et publics.

COMMERCE CONSIDERABLE DANS LA PAPETERIE.

Impressions, réglage et reliures de première qualité pour tous les besoins et pour tous les goûts.

☛ Commandes exécutées avec soin et ponctualité.

J. A. U. BEAUDRY

ARPENTEUR,

INGENIEUR CIVIL

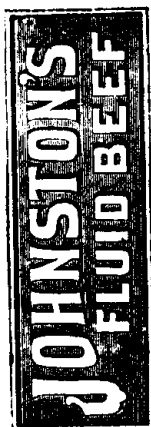
ET ARCHITECTE

(Bâtisse de l'Impériale)

No 107, Rue St-Jacques,

MONTREAL.

Téléphone No 1969.

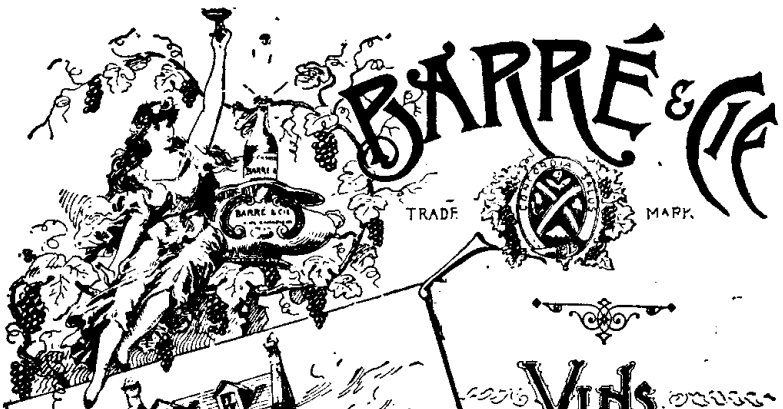


LE
contient, sous la forme la plus facile à digérer, tous les éléments nutritifs d'un bœuf de première qualité.

ANNUAIRE CATHOLIQUE
DE LA NOUVELLE ANGLETERRE
POUR L'ANNEE 1891
(ONZIÈME ANNÉE)

Cet Annuaire contient une vie des Saints illustrée, à l'usage des familles, où l'on trouve une lecture pour chaque jour du mois.—Il contient encore, outre une quantité d'informations utiles, la liste complète des prêtres Canadiens-français des Etats-Unis.

Publié par O. T. PARADIS,
à WOONSOCKET, *RHODE ISLAND.*



BARRE & Co



VINS CANADIENS



MONTREAL Canada

SIROP DE RAIFORT IODE

Préparé à Froid, de Grimault

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes qui entrent dans la composition du sirop antiscorbutique, *Cresson, Raifort, Cochlearia, Trèfle d'eau*, insensible à la réaction de l'amidon. L'innocuité de cette préparation sur l'estomac et les intestins la fait préférer à tous les mélanges sirupeux à base d'iodure de potassium et d'iodure de fer, et la rend précieuse dans la médecine des enfants, les croûtes de lait, le lymphatisme et la phthisie.

Chaque cuillerée à bouche représente 5 centigr. d'iode; la dose prescrite pour les enfants est d'une cuillerée à bouche matin et soir; pour les grandes personnes 2 à 4 cuillerées.

MORRHUOL DE CHAPOTEAUT

Le **Morrhuel** renferme tous les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue, sauf la partie grasse. Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigr. ou 5 grammes d'huile de morue brune. Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants ; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

MORRHUOL CREOSOTE DE CHAPOTEAUT

Ces Capsules contiennent chacune 15 centigrammes de Morrhuel correspondant à 4 grammes d'huile de foie de morue et 5 centigrammes de Créosote de hêtre, dont on a éliminé le créosol et les produits acides, substances que l'on rencontre toujours dans les créosotes du commerce, et qui exercent une action caustique sur l'estomac et les intestins.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la *phthisie* et la *tuberculose pulmonaire* à la dose de 4 à 6 capsules par jour prises au commencement du repas.

SANTAL DE MIDY

Le **Santal Midy** remplace avec avantage le copahu et le cubèbe dans le traitement de la blennorrhagie ; il ne produit ni intolérance de l'estomac, ni diarrhée, et il réduit en 48 heures l'écoulement à un simple suintement,

Son action est rapide dans le *Catarrhe Chronique de la Vessie* ; dans la *néphrite suppurée*. Il amène dès les premiers jours la diminution du pus : dans le *catarrhe vésical* avec rétrécissement de l'urèthre et engorgement de la prostate, l'urine redevient rapidement claire et limpide ; il guérit la *cystite du col* si souvent rebelle à la térébenthine et au goudron ; dans les *coliques néphrétiques*, il active l'élimination urique.

Chaque capsule de *Santal Midy* renferme 20 centigrammes d'essence de Santal citrin absolument pur ; la dose est de 6 à 12 par jour, que l'on réduit progressivement dès que l'écoulement diminue. — Pharmacie MIDY, 113, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.

Tous ces produits sortent des laboratoires de MM. Rigaud et Chapoteaut, Pharmaciens de première classe, 8 rue Vivienne, Paris, et sont vendus à des prix raisonnables dans toutes les Pharmacies du Canada. Importation et vente en gros

Chez MM. Lyman, Fils & Cie, Montreal,

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE FONDÉ EN 1884

VIII^e ANNÉE

MONTREAL, JUILLET 1891

No 3

LA REDACTION : LE DR J.-I. DESROCHES.
L'ADMINISTRATION : LE DR J.-A. BEAUDRY.

AUX ABONNÉS RETARDATAIRES

L'Administration va reprendre l'expédition des comptes d'arrages à nos abonnés retardataires. Mais cette fois nous les prions de nous faire remise au plus tôt. Au Canada, on semble croire que les propriétaires de journaux vivent de l'air du temps, tant on s'obstine à en payer l'abonnement. Pourtant il est ridicule de croire qu'on peut recevoir un journal un an, deux ans et plus, sans en payer, l'abonnement. Notre journal a besoin de son dû, il faut que chacun s'acquitte avec l'Administration. Il y a dans nos livres des centaines de piastres d'arrages. Que chacun se pique d'honneur et nous fasse remise, d'ici au 20 de ce mois, du montant qu'il nous doit. A partir du 20 d'août, si nous prenons des moyens plus sévères, pour collecter notre dû, aucun ne pourra dire qu'on le prend par surprise.

LA STATISTIQUE VITALE

DE LA

POPULATION CATHOLIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

1889 et 1890

(SUITE)

LES PAROISSES

dont les noms suivent, n'ont pas été insérées dans les tableaux de statistique que nous avons publiés dans le numéro précédent de ce

journal parce que nous n'avions pas encore reçus les rapports. Avec ces paroisses nous avons au complet la statistique vitale de la population catholique de la province de Québec.

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Les Ecurcils.....	38	600	63.33	21	600	35.00
Ste-Foye.....	44	992	44.38	31	1001	30.96
Beauport.....	157	3555	44.14
N.-D. de la Salette.....	38	900	42.22	30	900	33.33
Upper Wakefield.....	17	420	40.47
Jeune Lorette.....	137	3600	38.05	124	3535	35.07
Sillery	82	2233	36.72
N.-D. de St-Hyacinthe	102	2900	35.12
St-Jude.....	48	1450	33.03
St-Narcisse...	76	2400	31.66
Charlesbourg.....	71	2268	31.34
St-Zenon de Berthier...	7	225	31.11
Ancienne Lorette.....	79	2579	30.63
Stoneham.....	13	425	30.58
Ste-Cunégonde.....	260	7100	36.12	295	7100	40.14
St-Henri d'Hochelaga.	406	10822	37.51	375	11837	35.40
Maisonneuve.....	43	1150	34.78

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1000 habitants :

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Louiseville.....	84	2812	29.87
St-Paulin.....	49	1642	29.84	46	1654	27.81
Riv. du Loup (en bas)..	139	4663	29.80
Berthier (en haut).....	83	2790	29.75
Cap Santé.....	36	1214	29.73
Ste-Anne de la Pérade	73	2843	25.67	80	2694	29.69
St-Casimir.....	71	2391	29.69	65	2300	27.08
St-Urbain.....	33	1112	29.67
Ste-Marie Salomé.....	17	573	29.66

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*) :

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Ste-Jude.....	43	1450	29.64
Deschambault....	72	2477	29.06	66	2230	29.64
St-Aimé.....	45	1520	29.60
St-Grégoire.....	29	1394	20.80	33	1115	29.59
Ste-Rose.....	75	2537	29.56	71	2600	27.30
Newport.....	38	1288	29.50
Ham Sud.....	18	610	29.50
Chestsey.....	34	1430	23.77	42	1426	29.45
St-Apollinaire.....	43	1460	29.43	36	1456	24.72
St-Bruno.....	20	681	29.36	15	643	23.32
Huntingdon.....	38	1295	29.34
St-Thomas de Joliette..	44	1500	29.33
St-Albert de Warwick..	17	580	29.31
Bécancour....	62	2118	29.27
Magog.....	41	1558	26.31	53	1812	29.24
St-Polycarpe.....	78	2669	29.22
St-Didace.....	50	1711	29.22	40	1770	22.60
Chambly.....	76	2605	29.17	60	2364	25.38
St-Narcisse.....	70	2400	29.16
Ste-Euladie.....	32	1100	29.09
St-Ephrem d'Upton....	44	1767	24.90	50	1721	29.05
La Présentation.....	35	1204	29.07	27	1200	22.50
Charlesbourg.....	67	2304	29.08
N.-D. de St-Hyacinthe	84	2900	28.96
St-Barthélemi.....	66	2310	28.57	66	2280	28.94
St-Laurent de M.....	22	760	28.94
St-Scholastique.....	68	2350	28.93
Hatley.....	15	519	28.90
Ste-Louise.	30	1038	28.90
St-Elzéar.....	35	1212	28.87
Ste-Victoire.....	41	1420	28.87
St-Zéphirin.....	39	1358	28.85
St-Joachim.....	27	936	28.84
Belœil.....	49	1700	28.82
Ile Bizard.....	21	730	28.76	19	737	25.78

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*) :

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Ste-Hénédine.....	28	975	28.71
Arthabaspaville.....	58	2021	28.69
Ste-Sophie.....	32	1115	28.69	23	1083	24.24
Ste-Elizabeth de W.....	8	280	28.57
Ste-Marie de Monnoir..	58	2306	25.15	64	2240	28.57
Sheenborough.....	3	105	28.57
Upper Wakefield.....	12	420	28.54
St-Moïse.....	15	723	20.74	23	807	28.50
Portage du Fort.....	13	456	28.50
Pointe-aux-Tr. de P.....	36	1249	28.50
St-Stanislas.....	80	2850	28.07	70	2457	28.49
St-Arsène.....	32	1126	28.42	28	1139	24.58
Sts-Julie de Somerset...	46	1619	28.41	40	1512	26.43
St-Robert.....	44	1550	28.38
Oka.....	27	1012	26.68	29	1022	28.37
Ste-Pétronille.....	8	282	28.36
Sweetsburg.....	15	530	28.30
New-Richmond.....	26	920	28.26
St-Rémi d'Arthabaska..	20	834	23.98	24	854	28.10
L'Islet.....	68	2420	28.09
Pointe-du-Lac.....	31	1347	23.01	36	1285	28.01
St-Damase.....	42	1500	28.00
Ste-Gertrude.....	35	1589	22.02	45	1607	28.00
St-Pierre du Lac.....	19	679	27.98	16	781	20.48
St-Bernard.....	31	1454	21.32	40	1432	27.93
St-Simon.....	40	1437	27.83	35	1387	25.23
Ste-Clotilde de Horton	32	1150	27.82	29	1100	26.36
Lac Ste-Marie.....	6	216	27.79
Chicoutimi.....	95	4144	22.92	115	4144	27.75
Waterloo.....	37	1334	27.73	29	1326	21.87
St-Victor de Tring.....	57	2056	27.72
Ste-Agnès de Pittfield..	35	1263	27.71
St-Roch des Aulnets...	38	1369	27.70
Cap Chat.....	31	1119	27.70
St-Grégoire le Grand...	53	2168	24.45	59	2130	27.70
St-Lazare.....	36	1300	27.69	32	1350	23.70

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*):

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
St-George de Windsor..	37	1339	27.63
St-François du Lac....	47	2000	23.50	58	2099	27.60
Ste-Julie.....	33	1200	27.50
Cacouna	38	1381	27.51
St-Tite des Caps.....	22	800	27.50	20	825	24.24
Stantead.....	22	800	27.50
St-Denis.....	55	2000	27.50
St-Frs-de-Sales.....	28	800	27.50
Ste-Félicité.....	47	1709	27.50
Chute-aux-Iroquois....	7	255	27.45
St-Germ. de Grantham.	59	2150	27.44	49	1859	26.25
Ste-Ursule.....	59	2150	27.44
St-Romuald.....	96	3498	27.44	81	3505	23.11
Longueuil.....	96	3500	27.43
Garthby.....	18	658	27.35
Trois-Pistoles....	64	2344	27.30	57	2340	24.40
Windsor Mills.....	45	1649	27.29
Ile Perrot.....	26	775	27.27
La Prairie.....	84	3080	27.27
St-Prime.....	30	1100	27.27
St-Alexis de Montcalm	33	1211	27.25
N-D. de Graces.....	44	1800	24.44	49	1800	27.22
St-Ls du Mile End.....	185	6800	27.20	180	1800	26.47
St-Célestin....	38	1397	27.20
Ste-Anne de la Pocatière	65	2392	27.17
St-Prospère de Ch.....	28	1200	23.33	33	1215	27.16
Ste-Emelie de l'Energie.	19	700	27.14	23	880	26.14
St-Sévère.....	23	850	27.06
Drummondville... ..	75	2771	27.05
Côteau du Lac.....	32	1186	26.98	29	1165	24.89
St-Joseph d'Alma.....	28	1038	26.97
Wickham Ouest.....	26	966	26.91
Ile-du-Pads.....	34	1264	26.89
St-Guillaume d'Upton..	74	2757	26.84	66	2766	23.86
Hebertville.....	56	2208	25.36	62	2308	26.86
St-Vincent de Paul....	61	2271	26.86

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*):

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Langevin.....	18	670	26.86
St-Léonard d'Aston....	42	1564	26.85
Montauban.....	12	447	26.84
Yamachiche.....	61	2850	21.41	75	2804	26.74
St-Hermas	33	1234	26.74	27	1250	21.60
St-Thécle.....	28	1047	26.74
St-Eugène.....	32	1197	26.73
Shawenegan.....	31	1161	26.67	24	1004	23.90
St-Urbain.....	26	1200	21.66	32	1200	26.66
Valcartier.....	8	300	26.66
Côte St.Paul... ..	44	1650	26.66
St-Lin.....	60	2250	26.66
Bergeronnes... ..	12	575	20.87	16	600	26.66
Ste-Geneviève de J-C...	48	1800	26.66
Lacolle.....	48	1800	26.66
St-Joseph du Lac.....	32	1200	26.66
Ste-Geneviève de Bat..	51	1917	26.60	42	1842	22.80
St-François de Montm.	13	489	26.58	11	508	21.65
Ile Verte.....	61	2300	26.52
St-Cyrille.....	28	1056	26.51
Ste-Flavie.....	45	1700	26.47
St-Liboire... ..	45	1700	26.47	38	1650	23.03
St-Antonin.....	28	1060	26.41
Contrecoeur,	33	1252	26.35
Ste-Rose du Dégélé... ..	20	759	26.35
St-Paul de Buton.....	22	835	26.34
St-Basile.....	50	1920	26.04	51	1895	26.33
East Broughton.....	36	1369	26.29	30	1403	21.38
Lachute.....	23	875	26.28
Levis	187	8280	22.58	220	8374	26.27
St-Flavien.....	37	1480	25.00	37	1409	26.26
St-Pie.....	68	2586	26.25	60	2600	23.07
St-Elphège.....	17	648	26.23
Kamouraska.....	43	1639	26.23
Ste-Julienne.....	34	1300	26.15	28	1250	22.40
St-Rédempteur.....	12	540	22.22	14	535	26.16
St-Ephrem de Tring....	58	2225	26.06

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*):

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Ste-Agathe des Monts..	43	1650	26.06
Barford.....	26	1000	26.00
St-Canut.....	13	500	26.00	10	495	20.20
Ste-Cécile de Whittou...	13	500	26.00
Ormstown.....	18	698	25.97
St-Hubert.....	24	925	25.94
Anse au Griffon.....	16	617	25.93
St-Bernabé de St-M..	49	1890	25.92	46	1928	23.85
Lennoxville.....	37	1427	25.92
Ste-Adelaïde de Pabos..	35	1352	25.88
St-Damase.....	15	580	25.86
Ste-Germaine.....	32	1240	25.80	29	1262	22.92
Ste-Monique.....	62	2400	25.83
St-Joachim.....	24	891	25.81
Leclercville.....	29	1140	25.79
St-Damien de Buckland	18	698	25.79
Kildare.....	36	1402	25.67
St-Luc.....	19	740	25.67
Westbury.....	15	584	25.68
Stanfold.....	71	2767	25.66	58	2810	20.62
St-Hilaire.....	30	1170	25.64
Cap Rouge.....	16	625	25.60	14	609	22.98
Buckland.	32	1250	25.60
Cap de la Madeleine..	35	1369	25.56	34	1486	22.88
St-Léon.....	40	1563	25.59	33	1620	20.37
St-Nicolas.....	42	1641	25.59	37	1586	23.32
St-Jérôme.....	129	5100	25.29	133	5200	25.57
St-Justin.....	40	1565	25.55
Roxton Pond.....	25	980	25.51
St-Anselme.....	48	1885	25.46	33	1584	20.83
Beauport.....	108	4232	25.51
St-Télesphore.....	24	943	25.45
N. D. du Portage.....	14	610	22.95	16	630	25.40
Roxton Falls.....	71	2300	25.36
St-Norbert d'Arth.....	38	1500	25.33
St-Hugues... ..	53	2250	23.55	57	2250	25.33

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*) :

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
L'Ange Gardien.....	30	1185	25.31
Stanislas de Kostka....	30	1185	25.31
Matane.....	62	2450	25.30
St-Eloi.....	24	950	25.26
Ste-Anne de Sorel.....	29	1149	25.24	25	1197	20.88
St-Jean Port Joli.....	54	2140	25.23
St-Jean Deschaillons....	66	2220	25.22	62	2226	23.36
St-Edouard.....	30	1260	23.81	31	1230	25.20
St-Ferdinand d'Halifax	63	2503	25.16
St-Bonaventure d'Upton	28	1113	25.15
Warwick Est.....	43	2100	20.47	52	2070	25.12
St-Joseph.....	75	2987	25.11	66	3041	21.70
Kingsey Falls.....	18	717	25.10
Ste-Madeleine de St-Hy.	24	956	25.10
Wotton.....	42	1675	25.07
St-Jean de Montm.....	23	1175	23.83	30	1197	25.06
Valleyfield.....	178	7290	23.04	187	7475	25.01
St-Barnabé.....	22	879	25.03	20	819	24.42
St-Hypolite.....	20	800	25.00
Ste-Christine.....	18	720	25.00	13	621	21.93
St-Liguori.....	30	1200	25.00	27	1200	22.50
St-Joseph de Lévis.....	98	4500	21.77	112	4500	24.88
Adamsville.....	20	805	24.84
St-Ours.....	48	1934	24.82	40	1802	22.22
Napierville.....	52	2100	24.76
St-Patrice de Tring.....	39	1577	24.73
Inverness.....	8	360	22.22	9	364	24.72
Ste-Dorothée.....	21	850	24.70
St-Clement.....	19	766	24.69
L'Ange Gardien de R..	44	1818	24.69
St-Louis de Bonsecours	19	770	24.67
St-Ulric.....	38	1540	24.67
St-Isidore.....	33	1420	23.24	33	1339	24.64
St Marcel.....	23	934	24.60
Ste-Brigitte des Sauts...	23	935	24.59
St-Alban.....	43	1890	22.75	46	1873	24.55

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*) :

	1889		1890			
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
Victoriaville.....	44	1980	22.22	42	1960	24.48
St-Félix de Valois.....	54	2330	23.17	52	2125	24.47
Hemmingfort.....	22	899	24.47
Thurso.....	22	900	24.44
St-Etienne des Grés...	33	1350	24.44
St-Godefroi.....	22	903	24.36
Ste-Luce.....	27	1254	21.53	30	1233	24.33
Maskinongé.	45	1876	23.98	45	1850	24.31
Grande Rivière.....	48	1975	24.30
Sherrington.....	45	1853	24.29	41	1820	22.53
St-Eustache.....	58	2551	22.73	59	2433	24.25
St-Féréol.....	25	1031	24.24
St-Pascal.....	68	2807	24.22
St-Félicien.....	26	1073	24.23
Ham Nord.....	29	1200	24.16
St Lazare.....	29	1200	24.16	26	1210	21.48
Ste-Anne des Monts...	40	1656	24.15
Lotbinière.....	42	1742	24.15
Ste-Angèle de Laval... ..	25	1035	24.15	23	1028	22.37
Bedford.....	36	1736	20.73	41	1700	24.11
St-Basile.....	16	660	24.24	14	651	21.50
St-Cyrille de Vandover..	41	1704	24.06
St-Théodore d'Acton... ..	33	1373	24.03
Ste-Croix.....	53	2207	24.01
St-Joseph de Lepage... ..	9	375	24.00	8	348	22.98
Masson.....	24	1000	24.00
Somerset.....	57	2377	23.93	54	2298	23.49
Pointe Claire.....	30	1320	22.72	32	1336	23.95
Richmond.....	43	1850	23.24	55	1837	23.94
Repentigny.....	16	671	23.84
St-Norbert de Berthier.	31	1300	23.84
St-Sulpice.....	17	715	23.77
St-Gilles.....	16	675	23.73
St-Louis de Gonzague..	49	2065	23.72
Mille-Vaches..	17	717	23.70

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*) :

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
St-Dominique.....	43	1816	23.67
Buckingham.....	56	2367	23.65
St-Elie de Caxton.....	16	675	23.70
St-Aubert.....	34	1435	23.69	29	1400	20.71
St-Honoré de Shenley..	43	1821	23.62	39	1696	22.99
Ste-Thérèse.....	69	2930	23.55
Chloridorme.....	19	807	23.54
St-Athanase.....	60	2550	23.53
St-Régis.....	47	2000	23.50
St-Damien de B.....	18	765	23.53
St-Gabriel de Br.....	46	2293	20.06	50	2129	23.48
St-Philippe de Néri.....	22	937	23.48	19	920	20.65
Ste-Angèle de Monnoir	23	930	23.47
St-Sylvestre.....	34	1449	23.46
St-Philippe.....	38	1620	23.45
Pierreville.....	68	2897	23.43
St-Gervais.....	45	1925	23.37
St-Octave de Metis...	44	1884	23.35
Rivières des Prairies... ..	13	771	23.35
St-Eugène de Grantham	21	900	23.33
N. D. de Montford.....	7	300	23.33
Arundel.....	7	300	23.33
St-Martin (Beauce)... ..	19	816	23.28
Sts-Anges.....	23	989	23.25
St-Modeste.....	17	731	23.25
Vaudreuil	36	1550	23.22
St-Césaire.....	59	2540	23.20
Batiscan.....	22	950	23.15
Village Richelieu.....	15	648	23.14
St-Antoine de Tilly.....	32	1370	23.14
St-Alexandre de K.....	41	1773	23.12
St-Nazaire d'Acton.....	15	650	23.07
St-David.....	45	1952	23.05
Ancienne Lorette.....	59	2564	23.01
St-Valentin.....	42	1825	23.01
St-Marc.....	23	1000	23.00	20	995	20.10

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*):

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
St-Irénée.....	23	1000	23.00
St-Placide.....	15	653	22.97
L'Annonciation.....	9	392	22.96
St-Luc.....	16	695	22.94
Ste-Marguerite.....	27	1178	22.91
St-Jacques le Mineur...	30	1310	22.90
Brompton.....	25	1100	22.72	24	1050	22.85
Ste-Sophie.....	22	963	22.84
N. D. des Bois.....	13	570	22.80
Yamaska.....	44	2063	21.32	42	2107	22.80
Montmagny.....	92	4040	22.77
West Shefford.....	25	1100	22.72
St-Faustin.....	11	485	22.68
St-Louis de Ha l Ha l..	17	750	22.66
Ste-Malachie.....	34	1500	22.66
St-Alexandre.....	36	1591	22.62
St-George.....	79	3497	22.59
St-Julien de W.....	27	1200	22.50
St-Timothée.....	45	2000	22.50
St-Onésime.....	13	579	22.45
Ste-Catherine.....	19	847	22.43
St-Eleuthère.....	12	536	22.39
Cranbourne.....	21	938	22.38
St-Lambert.....	24	1072	22.38
Cookshire.....	15	670	22.38
St-Pierre Baptiste.....	14	626	22.36
West Farnham.....	72	3220	22.36	73	3275	22.29
St-Placide.....	19	850	22.35
Stoke Centre.....	16	716	22.33
Ste-Flore.....	36	1618	22.24
Winton.....	12	240	22.22
Ste-Rosalie.....	26	1170	22.22
St-Pacôme.....	38	1700	22.11
N.-D. de Stanbridge....	33	1630	20.24	31	1404	22.08
Sutton.....	16	725	22.06
Rivière David.....	47	2135	22.01

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1000 habitants (*suite*):

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
La Petite Rivière.....	15	681	22.02
Les Cèdres.....	33	1800	22.00	33	1525	21.64
St-Louis de Blanford...	10	475	21.05	11	500	22.00
N.-D. du Mont Carmel	37	1684	21.97	39	1831	21.30
St-Sébastien... ..	25	1146	21.81	25	1150	21.79
St-Anaclet.....	21	964	21.78
St-Benoit.....	33	1520	21.71
St-Côme.....	19	876	21.69
St-F.-X. de Brompton..	13	600	21.66
St-Evariste de F.....	32	1478	21.65
Ste-Brigide.....	33	1528	21.59
Valcourt.....	45	2085	21.58
St-Augustin.....	31	1438	21.55
Armagh.....	26	1290	20.66	29	1346	21.54
St-Alphonse de Granby	14	650	21.54
Rawdon.....	14	650	21.53
Gentillez.....	48	2231	21.51
Nord Stanbridge.....	10	476	21.00
St-Chrysostôme	43	2000	21.50	45	2183	21.39
Auckland.....	15	698	21.49
St-Valier.....	27	1258	21.46
New-Carlisle.....	3	140	21.43
St-Mathias.....	15	700	21.42
St-Jean de Matha.....	32	1500	21.33	32	1500	21.33
Valmont.....	37	1800	20.55	39	1832	21.28
St-Philémon.....	13	612	21.24
Sault Montmorency....	15	702	21.22
Montebello.....	32	1510	21.19
New-Ireland.....	18	850	21.17
St-F.-X. de Viger.....	7	331	21.14
Rigaud.....	56	2650	21.13
Flowick.....	18	853	21.10
Vale Perkins.....	8	380	21.05
Sabrevois.....	13	616	21.10
St-Frs R. du Sud.....	29	1374	21.03
Portneuf.....	33	1573	20.97

LES PAROISSES

qui ont donné une mortalité de 20 à 30 par 1 000 habitants (*suite*)

	1889			1890		
	Déc.	Pop.	Taux p. 1000	Déc.	Pop.	Taux p. 1000
St-Séverin de Beaurivage	13	621	20.93
St-Camille de Wotton...	22	1094	20.11	23	1100	20.90
Stoneham.....	9	431	20.88
Ste-Mélanie de Joiette.	21	1017	20.64
St-Michel de Nap.....	33	1600	20.62
Iles-aux-Grues.....	12	584	20.54
St-Michel de Belle.....	37	1803	20.52
Bolton.....	21	1026	20.46
Paspébiac.....	36	1760	20.45
Grenville.....	26	1275	20.39
Ste-Sophie de Lavrard..	22	1080	20.37
Ste-Angèle de Méréci..	22	1081	20.35
St-Romain de Winslow	16	787	20.33
St-Jovite.....	21	1032	20.35
St-Agapit.....	20	985	20.30
St-Valère de Balstrode	26	1280	20.31
St Pierre R. du Sud....	24	1184	20.27
Cap d'Espoir.....	24	1184	20.27
Kingsey.....	23	1135	20.26
N. D. du Rosaire.....	7	346	20.23
St-Jérôme (Lac St-Jean)	39	1928	20.22
Gracefield.....	30	1485	20.20
Henryville.....	20	992	20.16
St-Zotique.....	34	1694	20.07

LES PAROISSES

qui ont donné des taux mortuaires de 16 à 20 pour 1000 habitants sont les suivantes :

En 1889 et 1890 : St-Frédéric, St-Néri, St-Raphaël de Bellechasse, St-Michel des Saints, St-Bonaventure, Champlain, Ste-Philomène, Chateauguay, S.-Alexis de Chicoutimi, Ste-Claire, St-Isidore, St-Fulgence de Durham, Hinchinbrooke, St-Anicet, Starsboro, St-André de Rimouski, Ste-Hélène, St-Jean-Chrysostôme, Macnider, St-Calixte, St-Donat, Berthier (en bas), Laval de Montmo., Alymer, Hartwell, Chapeau, St-Joseph de Sorel, Le Bic, Pointe-au-Père, St-Fabien, St-

Mathieu, Coaticooke, Ste-Adèle, Ste-Marguerite, Ste-Justine de Newton, Ste-Marthe, St-Adrien de Ham, St-Pie de Guire, Grondines, Vincennes, St-Hilarion, St-Zacharie.

En 1889 : St-Valère de Bulstrode, St-François, St-Ephrem, St-George, St-Evariste de Forsyth, St-Elzéar, Adstock, St-Côme de la Beauce, St-Magloire, St-Damien de Buckland, St-Charles de Caplan, Maria, Carleton. New-Calixte, Port-Daniel, St-Jean Evangeliste, Adamsville, St-Siméon, Baie St-Paul, Howick, St-Cyriac, Anse St-Jean, Ragotville Escoumins, St-Charles de Ch., Compton, Auckland, Cookshire, Chartierville, St-Colomban, Ste-Marguerite, St-Bonaventure d'Upton, St-Julien, Wickham West, Douglstown, Grande Rivière, Ste-Anne des Monts, St-Agnès de Dundee, St-Alphonse de Joliette, St-Pacôme, St-Gédéon, St-Cyrille, Métabetchouan, St-Jacques le Mineur, St-Etienne de Lauzon, St-David, St-Lambert, L'Islet, St-Pamphile, St-Edouard de Lotbinière. St-Gilles, Ste-Croix, Ste-Angèle de Mérici, Ste-Flavie, St-Ulric, Lyster, Sweetburg, St-François Rive du Sud, Napierville, Gentilly, Ripon, Montebello, Masson, Ste-Malachie, Ste-Catherine, St-Anaclet, St-Donat de R., St-Valérien, St-Jean-Baptiste, Village Richelieu, Ste-Pudentienne, Valcourt, Lennoxville, St-Télesphore, St-Charles, Lacadie, St-Etienne des Grès, Notre-Dame du Lac, St-Hypolite, Jonquière, Onuyon, St-Zotique.

En 1890 : Arthabaskaville, Malbaie, Chalsea, St-Patrice, St-Timothée, St-Victor de Tring, St-Gervais, St-Michel, St-Valier, Vale Perkins, St-Luc, Batiscan, St-Flore, St-Urbain, Ste-Anne de Chicoutimi, Anse-au-Griffon, Cap Chat, Cap d'Espoir, St-Alexandre, Henryville, St-Brigide, St-Côme de Joliette, Rivière Ouelle, St-Pascal, St-Joseph d'Alma, St-Philippe, St-Roch des Aulnets, St-Cyrille de l'Islet, St-Jean Port-Joli, St-Narcisse, St-Antoine de Tilly, St-Sévérin, Daliboire, Amqui, St-Pierre Rivière du Sud, St Paul du Buton, St-Joachim, St-Laurent de Montmorency, Ste-Famille, St-Pierre, St-Edouard de Napierville, St-Léonard d'Aston, Ste-Monique de Nicolet, St-André Avelin, Masham Mills, Templeton, Ile aux Allumettes, Winton, Ste-Victoire, St-Louis de Bonsecours, Danville, Notre-Dame du Sacré-Cœur, L'Ange Gardien, Abbotsford, St-Mathias, Granby, St-Élie d'Orford, Stanted, Lacolle, St-Valentin, St-Sévère, Cacouna, St-Epiphane, St-Antonin, Ste-Françoise, St-Faustin, Stratford, St-Fortunal, Baie de Fèbre, St-Martin de la Beauce, St-Samuel, St-Roman, St-Donat, St-Etienne de Beauharnois, Sutton, Ile aux Cendres, St-Placide, St-Joseph du Lac, Frampton, l'Avenir, Ste-Louise, Côte St-Paul.

LES PAROISSES

qui ont donné des taux mortuaires de 3 à 15 par 1000 habitants sont les suivants :

En 1889 et 1890 : St-Michel de Venworth, Métapédiac, St-Maurice, St-Tite, Ste-Agnès, St-Fidèle, Ste-Clotilde, Laterrière, Sacré-Cœur de Jésus, Sacré-Cœur de Marie, Paquetteville, La Patrie, St-Léon de Standon, Cap Rosier, Gaspé, Mont-Louis, Percé, Rivière du Renard, St-Pierre de la Malbaie, Ste-Barbe, Ste-Sabine, St-Béatrix, St-Denis de K., Mont-Carmel, Ste-Agathe de Lotb., St-Sylvestre, St-Patrice, Dunham, St-Armand, Felighsburg, Clarenceville, Papineauville, Bouchette, Nomingue, Témiscamingue, Ste-Blandine, St-Gabriel de Richmond, Stukely Nord, St Jean de Dieu, Notre-Dame de l'Île Verte, St-Paul de la Croix, Ste-Lucie, Les Eboulements, Ste-Perpétue, Notre-Dame de Lans.

En 1889 : St-Zenon du Comté de Berthier, Mille Vaches, Chalsea, Arundel, St-Stanislas de Kostka, St-Louis de Gonzague, St-Elzéar, St-Etienne de Beaumont, Bolton, Ste-Thècle, Ste-Anne de Chicoutimi, Ste-Hedwige, St-Benoît, Frampton, Ste-Malachie, Kingsey, Kingsey-falls, l'Avenir, Chloridorme, Huntingdon, Hemmingfors, Sabrevois, Rivière Ouelle, St-Narcisse, St-Sylvestre, Matane, Amqui, St-Damase, Ste-Félicité, St-Octave, St-Pierre Baptiste, Notre-Dame du Rosaire, Catley, St-André Avelin, Marsham Mills, Chute-aux-Iroquois, Gracefield, Ile-aux-Allumettes, Pointe-aux-Trembles (en bas), Danville, Notre-Dame du Sacré-Cœur, Abbotsford, St-Elie d'Orford, St-Polycarpe, Barford, Barnston, St-Epiphane, Ste-Françoise, St-François Xavier de Viger, St-Sauveur, Rigaud, Ham Sud, Stratford, St-Fortunat, St-Féréol, St-Pierre, L'Ange Gardien d'Ottawa.

En 1890 : St-Adolphe, Ste-Hélène de Chester, St-Paul de Chester, St-Théodore d'Acton, St-François, Lambton, St-Méthode, St Sébastien, Ste-Croix, Buckland, St-Magloire, Ste-Philomène, Ile du Pads, Paspédiac, St-Charles de Caplan, New-Richmond, Maria, Carleton, Port Daniel, St-Jean l'Évangéliste, St-Séverin, St-Simon, La Petite Rivière, St-Placide de Charlevoix, Baie St-Paul, Comstown, Anse St-Jean, Ragotville, St-Charles de Chicoutimi, Compton, Westbury, Riopolis, Chartierville, Scotstown, St-Colomban, Crambourne, St-Prospère, Douglstown, Ste-Adélaïde, Ste-Agnès de Dundee, Kamouraska, St-Alexandre de Kamou., Ste-Eleuthère, St-Prime, St-Jérôme du Lac St-Jean, St-Gédéon, St-Félicien, St-Cyrille du Lac St-Jean, Métabetchouan, St-Etienne de Lauzon, St-Agapit, Notre-Dame de la Merci, Ste-Marie de Blanford, Ripon, L'Annonciation, Ste-Malachie, Suffolk, Onuyon, Stoke Centre, St-George de Windsor, St-Valérien, S.-Joachim,

West Shefford, Hattey, Lacadje, Ste-Rose du Dégélé, Notre-Dame du Lac, St-Louis du Ha! Ha!, Watton, Jonquière, Sault Montmorency, Roberval.

LES PAROISSES

où les chiffres mortuaires ont excédé les chiffres des naissances, méritent ici une mention spéciale.

En 1889 et 1890 : Lonoraie, la Longue-Pointe (Comté d'Hochelega).

En 1889 : Ste-Anne de Ristigouche, Boucherville, Ste-Foye, Buckingham, Cap Rouge.

En 1890 : Sillery, l'Assomption, St-François de Sales, St-Constant, St-Paul l'Ermite, Repentigny, St-Sulpice, Lotbinière, St-Paul du Comté de Joliette, Lyster, St-Ferdinand d'Halifax, L'Ange-Gardien du Comté Montmorency, la Pointe-aux-Trembles du Comté d'Hochelega, Cap Santé, St-Donat du Comté de Rimouski, Les Écureuils, St-Charles Borromée de Joliette.

Nous venons de donner la statistique vitale des deux dernières années de la population catholique de la province de Québec, à part celle des huit villes qui font rapport au Ministère d'Agriculture à Ottawa que nous publierons plus tard.

Maintenant le moment est venu de faire quelques considérations sur la mortalité et la natalité du peuple catholique de notre Province, qui se compose en majeure partie de Canadiens français. Disons de suite qu'il est regrettable que nous ne connaissions pas les causes des décès et, partant, les maladies dominantes chez notre peuple. Car cette connaissance n'est pas sans importance pour l'hygiéniste dans la formule de ses prescriptions hygiéniques. La lacune, en effet, est considérable, mais nous espérons qu'avant longtemps elle sera comblée par une bonne loi de statistique vitale. D'ailleurs notre Clergé Catholique, toujours si dévoué pour assurer le bien-être et la prospérité du peuple, a déjà compris l'importance sociale et morale d'une pareille législation en nous donnant l'assurance de son précieux concours.

Nous disions, dans la première partie de ce travail, que nous pourrions réduire la mortalité de notre peuple à un taux moyen de 16 par 1 000 de la population. Dans l'exposé que nous venons de faire de la statistique vitale, nous avons, il nous semble, démontré amplement la justesse de notre dire. Ainsi, pour porter davantage la conviction dans l'esprit du lecteur, nous avons rangé par groupes les paroisses qui, durant ces deux dernières années ou durant l'une ou l'autre de ces années, ont présenté une consommation plus ou moins exagérée d'existences humaines. Puis, enfin, nous avons fait deux groupes des nom-

breuses paroisses qui ont donné une mortalité de 16 à 20 et de 3 à 15 par 1 000 de la population. La statistique vitale ainsi présentée, met mieux en évidence les pertes que nous avons subies, surtout nous fait mieux saisir celles que nous aurions pu éviter avec la puissante intervention de l'hygiène.

Consultons les chiffres.

DE 40 A 100 PAR 1 000 HABITANTS.

En 1889, trente-deux paroisses ont présenté des taux mortuaires variant de 40 à 100 par 1 000 de la population. Ces paroisses formaient une population collective de 41 524. Le chiffre total de la mortalité s'est élevé à 1913, soit un taux de 46.06 par 1 000 habitants. Le chiffre total de la natalité a été de 2583, soit un taux de 62.20 par 1 000. Le surplus des naissances sur les décès a été 670.

Maintenant si ces paroisses n'avaient donné un taux mortuaire plus élevé que 16 par 1 000 habitants; l'augmentation de la population aurait été de $670 + 1249 = 1919$.

En 1890, vingt-huit paroisses, groupées avec les précédentes, formant une population collective de 44 134 habitants, ont eu un chiffre total de mortalité de 2 173 et un chiffre total de natalité 2 570, soit un taux mortuaire 49.23 par 1 000 habitants, soit un taux de naissances de 58.23 par 1 000 habitants. Le surplus des naissances sur les décès n'a été que de 397.

Maintenant si le taux mortuaire n'eut pas dépassé 16 par 1 000, nous aurions eu dans ces vingt-huit paroisses, au lieu de 397, une augmentation de vies humaines d'environ 1 864.

DE 30 A 40 PAR 1 000 HABITANTS.

En 1889, cent paroisses ont présenté des taux mortuaires variant de 30 à 40 par 1 000 habitants. La population collective de ces paroisses s'élevaient à 177 730. Le chiffre total de la mortalité a atteint 6 259, et celui de la natalité 8 951. Le taux mortuaire a été, par conséquent, de 35.21 par 1 000 habitants, et celui des naissances 50.36 par 1 000 habitants. L'augmentation a été ainsi de 2692.

Mais si le taux mortuaire n'eut pas dépassé 16 par 1 000 habitants, l'augmentation de la population aurait atteint le chiffre d'un peu plus de 6 600.

En 1890, cent vingt-quatre paroisses ont présenté des taux mortuaires variant de 30 à 40 par 1 000 habitants. La population collective de ces paroisses formaient un chiffre de 183 034. Le chiffre de la mortalité a atteint 7 134, et celui des naissances, 9 194. Le taux mortuaire a donc été de 35, et celui de la natalité de 45.58 par 1 000. Le surplus des nais-

sances sur les décès se chiffre à 2060. Mais si la mortalité moyenne n'eût donné qu'un taux de 16 par 1 000 habitants, l'augmentation de la population aurait été de près 6 266.

DE 20 A 30 PAR 1 000 HABITANTS.

En 1889, deux cent vingt-six paroisses ont eu des taux mortuaires variant de 20 à 30 par 1 000 habitants. Ces paroisses réunies formaient une population de 400 159 habitants. Le chiffre de la mortalité s'est élevé à 9 942, soit un taux de 24.84 par 1 000 de la population. Le chiffre des naissances a atteint 12 262, soit 48.18 par 1 000 de la population. Ici encore il y a eu une consommation un peu exagérée de vies humaines, car près d'un tiers des décès auraient très probablement pu être évité. Alors l'augmentation de la population, au lieu d'être de 2 320, aurait été de plus 5 860.

En 1890, deux cent quarante-quatre paroisses ont eu des taux mortuaires variant de 20 à 30 par 1 000 habitants. La population de ces paroisses réunies formaient un chiffre de 373 342 habitants. La mortalité s'est élevée de 10 002, soit un taux de 26.76 par 1 000 de la population. La natalité s'est chiffrée à 16 986, soit un taux de 45.50 par 1 000 de la population. Ici encore la mortalité s'est éloigné de plus d'un tiers du taux mortuaire moyen. Nous pouvons donc dire avec l'hygiène que l'augmentation de la population de ces paroisses aurait du être d'environ 11 000 au lieu de 6 984.

DE 16 A 20 PAR 1 000 HABITANTS.

En 1889 et 1890, quarante-trois paroisses ont donné des taux mortuaires variant de 16 à 20 par 1 000 habitants.

En 1889, quatre-vingt-quatre paroisses ont donné des taux mortuaires variant de 16 à 20 par 1 000 de la population.

En 1890, quatre-vingt-quatre paroisses ont donné des taux mortuaires variant de 16 à 20 par 1 000 habitants.

En 1889, cent trente-deux des paroisses ci-haut mentionnées dont les taux mortuaires ont varié de 16 à 20 par 1 000, formaient une population collective de 166 354 habitants. Le chiffre des décès a été de 3 148, so . un taux mortuaire de 18.92 par 1 000 de la population. Les naissances ont été de 7 840, soit un taux de 47.72. L'augmentation de la population de ces paroisses réunies a donc été de 3 692 habitants.

En 1890, cent trente-deux paroisses ont donné des taux mortuaires de 16 à 20 par 1 000 habitants. La population de ces paroisses réunies était de 156 043. Le chiffre de la mortalité a été de 2 803, soit un taux de 18.60 par 1 000 habitants. Les naissances sont repré -

sentées par 7248, soit un taux de 46.44 par 1 000 de la population. La population de ces paroisses réunies a donc augmenté de 4 445 sujets.

DE 3 A 15 PAR 1 000 HABITANTS.

En 1889 et 1890, quarante-sept paroisses ont donné des taux mortuaires variant de 3 à 15 par 1 000 habitants.

En 1889, cinquante-six paroisses ont donné des taux mortuaires variant de 3 à 15 par 1 000 habitants.

En 1890, soixante-et-treize paroisses ont donné des taux mortuaires variant de 3 à 15 par 1 000 habitants.

Maintenant groupons les paroisses qui ont donné, en 1889, des taux mortuaires variant de 3 à 15 par 1 000 habitants. Le nombre s'élève à cent trois paroisses, représentant une population de 129 446. Le chiffre des décès a été de 1464, soit un taux mortuaire de 11.30 par 1 000 habitants. Le chiffre des naissances est représenté par 5 479, soit un taux de 42.32 par 1 000 habitants. Ainsi l'augmentation de la population a été de 4 015 habitants.

En groupant les paroisses qui ont donné, en 1890, des taux mortuaires variant de 3 à 15 par 1 000 habitants, nous les trouvons en nombre de cent dix neuf. La population collective était alors de 122 281. Le chiffre des décès a été de 1 590, soit un taux mortuaire de 13.00 par 1 000 de la population. Le chiffre des naissances s'est élevé à 5 558, soit un taux de 44.56 par 1 000 de la population. Ainsi il y a eu une augmentation de 3 968.

Le nombre de paroisses qui ont donné des taux mortuaires au-dessous de 20 et surtout au-dessous de 16 par 1 000 habitants est assez considérable pour pouvoir démontrer que toutes les autres paroisses qui ont donné des taux mortuaires plus élevés auraient présenter elles aussi des taux mortuaires se rapprochant de 16 par 1 000.

Un homme d'État allemand disait un jour à la Tribune une terrible vérité à l'adresse de la France: " Ne craignez pas la France, disait-il, elle perd tous les ans une bataille. " Mais quelle bataille? Les victimes sont recueillis dans les berceaux.

Cette terrible parole à l'adresse de la France, peut trouver son application dans la province de Québec. Il meurt, en effet, chez nous tous les ans des milliers d'enfants. Et les causes les plus considérables de la mortalité infantile sont dans l'ignorance des règles de l'hygiène applicables à l'enfance; dans la persistance des préjugés enracinés dans la famille sur la manière d'alimenter et de vêtir les enfants, et de les protéger contre les maladies contagieuses.

Cette hétécombe annuelle est pour la province de Québec une terrible bataille perdue. Mais l'hygiène veut gagner une victoire. Prenez

cette arme que nous vous présentons, apprenez en l'exercice et con-
duisez-vous en patriotes. Nous voulons surtout apprendre aux mères
de familles à cultiver leurs enfants, comme on cultive de jeunes plantes
pour en faire des arbres robustes, c'est-à-dire des hommes sains, forts
et vigoureux.

Il est étonnant de voir la disproportion que l'on constate dans les
taux mortuaires des paroisses de la province de Québec. En effet ces
taux mortuaires varient de 3 à 100 par 1000 habitants. A quoi attri-
buer cette énorme disproportion dans les chiffres de la mortalité de
ces groupes de populations? A l'ignorance de l'hygiène chez le peuple,
aux mauvaises conditions sanitaires d'un grand nombre de paroisses.

Toutes nos populations ne recevaient, ces années dernières,
aucun secours de l'hygiène. Elles sont encore en terrain fertile pour
l'ensemencement et la multiplication des maladies contagieuses. Elles
sont un danger menaçant. C'est à notre Conseil d'hygiène qu'est
dévolue la tâche délicate de surveiller la marche des maladies infec-
tieuses et l'expansion des fléaux épidémiques. A notre Conseil
d'hygiène, par son inspecteur d'hygiène, M. le docteur Beaudry,
incombe le devoir de bien étudier les différents points de la province
de Québec, afin d'en améliorer les conditions sanitaires. A notre
Conseil d'hygiène revient l'énorme tâche de diminuer la mortalité
du peuple de notre Province. Pour cela il faut faire pénétrer dans
les masses les lumières de l'hygiène. Il importe que toutes les muni-
cipalités de cette Province aient des Règlements sanitaires, et d'enga-
ger les populations à les observer scrupuleusement.

Déjà l'hygiène a accompli d'immenses progrès dans toute la pro-
vince de Québec. Et aujourd'hui nous prions instamment les Méde-
cins et les Conseillers municipaux de se montrer empressés dans l'ac-
complissement de leurs devoirs en hygiène

Que le médecin veuille bien réfléchir aux conséquences de sa conduite
en hygiène : en cachant un cas de maladie infectieuse, on laisse igno-
rer un foyer d'infection qui se révélera tôt ou tard par de nouveaux
cas de cette même maladie. Alors le médecin devra se reprocher la
maladie ou la mort de telle ou telle personne.

Enfin notre Conseil d'hygiène est dans la province de Québec une
organisation précieuse pour la santé publique. En effet, " l'homme
ne vaut que la somme des services matériels, mécaniques, intellectuels
et moraux qu'il a rendus ou qu'il est capable de rendre pour satisfaire
les besoins d'autrui, de la famille, de la patrie et de l'humanité. "
Mais l'homme n'est capable de se rendre ainsi utile qu'en autant qu'il
jouit du don de la santé.

Dr J.-I. DESROCHES.

CONDIDIONS NON-HYGIENIQUES OU NUISANCES.

Extrait des règlements du " Conseil d'hygiène."

Nous prions nos lecteurs de lire attentivement ce qui suit, et surtout d'en retirer tous les avantages sanitaires possibles.

" En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi d'Hygiène publique (1890), le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec déclare *conditions non-hygiéniques ou nuisances* :

1° Tout puits ou autre source d'eau d'alimentation et toute glace contaminés, soit directement, soit indirectement, par les matières d'égout, les déchets et autres matières délétères ;

2° Toute habitation ou dépendance devenues nuisibles à la santé des occupants, soit par malpropreté, soit par encombrement ;

3° Tout atelier, fabrique, usine ou dépendance tenus malproprement, ou qui ne sont pas ventilés de manière à ce que les gaz, les vapeurs, les poussières et toutes les autres impuretés, produites par le travail que l'on y fait, soit rendues aussi inoffensives que possible, ou encore, contenant un nombre d'ouvriers tel, qu'il peut, par encombrement, en résulter des effets fâcheux pour la santé de ceux qui y travaillent ;

4° Tout étang, mare d'eau, fossé, ruisseau, urinoir, lieu d'aissances, drain, égout, puisard à eaux sales ou réservoir à ordures, devenus infects et nuisibles à la santé ;

5° Tout amas ou dépôt de matières animales ou végétales qui peut être nuisibles à la santé ;

6° Toute vacherie, écurie, étable, porcherie, basse-cour, en état de malpropreté, et tout animal gardé dans un local mal entretenu ou impropre à cette fin ;

7. Tout cimetière ou charnier pouvant donner naissance à des inconvénients sanitaires par sa situation, son encombrement et son mauvais entretien ou encore, pour le charnier, par sa construction. (a)

(a) Les trois manières d'inhumation dans les charniers privés, ci-après décrites, sont les seules que le Conseil d'Hygiène puisse recommander :

1° Déposer le cercueil dans une fosse et le recouvrir de quatre pieds de terre ;

2° Renfermer le cercueil dans une maçonnerie d'au moins douze pouces d'épaisseur, si l'ouvrage est en pierre, ou d'au moins dix-huit pouces d'épaisseur, si l'ouvrage est en briques, la pierre ou les briques étant bien noyées dans le ciment ;

3° Entourer le cercueil, sur toutes ses faces, d'une couche de ciment de quatre pouces d'épaisseur.

A cette fin, une niche est construite de manière que l'intérieur puisse mesurer sur sa longueur, sa largeur et sa hauteur, huit pouces de plus que le cercueil qui doit y être enfermé. Les parois de la niche doivent être en briques cuites cimentées, et avoir quatre pouces d'épaisseur. Le fond des niches de la rangée inférieure est en briques cimentées, comme ci-dessus, ou en béton. Les niches inférieures servent de fond aux niches supérieures. Le cercueil est déposé dans la niche ainsi construite, sur quatre blocs en pierre de quatre pouces de hauteur, de manière à laisser un espace libre de quatre pouces sur toutes les faces. Cet espace doit être rempli de ciment jusqu'à l'égalité des parois en briques.

HYGIENE ALIMENTAIRE

Les viandes de boucherie

Les principales viandes, celles du moins qui entrent le plus efficacement et le plus communément dans l'alimentation générale sont : 1. le bœuf ; 2. le mouton ; 3. le veau ; 4. le porc ; 5. le cheval.

Nous ne parlerons qu'incidemment du mulet, bien que, depuis quelque temps, il se soit élevé nombre de boucheries spéciales où la viande de mulet est débitée comme les viandes ci-dessus cataloguées.

Paris est, sans contredit, la ville du monde où il se consomme le plus de la viande des animaux dont nous venons de parler.

Le bœuf tient la première place, et il la tient à juste titre dans l'alimentation parisienne.

Entrez dans n'importe quel restaurant, le matin, à onze heures ou à midi, heures auxquelles ce peuple de travailleurs a l'habitude de prendre ses repas, et vous entendrez, si vous y tenez, des milliers de fois faire cette commande brève et significative.

—Un ordinaire !

L'ordinaire, c'est la soupe et le bœuf, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus simple, de plus rudimentaire, mais aussi de moins périlleux pour des bourses rarement atteintes de pléthore.

Notre économie animale s'assimile le bœuf avec une merveilleuse facilité, qu'il soit rôti ou présenté de toute autre façon, voire cru, ce qui, dans certains cas est indispensable, cet estimable ruminant entre en nous-même avec un parfait naturel et une aisance exquise.

Le mouton nous donne une viande autrement sapide, et certes nous ne médions pas de ses qualités nourrissantes. Comme nous devons au bœuf ses succulents et robustes roastsbeefs, nous avons une tendre reconnaissance pour le mouton de vouloir bien orner nos tables de ces gigots savoureux que l'on met à découper une certaine et familiale coquetterie. Nous l'aimons même dans les déchets qui servent à confectionner ce "ragoût aux pommes", un des mets parisiens les plus recherchés, pas toujours de premier choix dans les restaurants, mais amoureuxment et triomphalement traité dans les cuisines bourgeoises. Le mouton tire surtout sa valeur de

sa provenance. La Bretagne, avec ses collines remplies d'herbes odoriférantes et ses prairies salines, fournit les moutons les plus estimables.

On pourrait presque dire que le veau est une viande exceptionnelle. A peine est-ce de la viande. C'est une matière hybride, généralement difficile à mâcher dans certaines conditions, excepté quand il est mangé froid. On le pique communément avec des lardons pour relever son goût qui, sans cette opération, serait parfaitement insipide. On a dit que c'était la viande des malades. Cet axiome, greffé sur une de ces légendes que nous avons eu si souvent combattre, nous le repoussons comme faux et détestable. Le veau est tout au plus un mets d'amateur, quand il est apprêté avec des pois, des carottes, des pommes de terres ou de l'oseille, toutes choses qui ne conviennent pas aux malades, et que pourraient tout au plus se permettre les convalescents. Et pour que cette viande ne soit pas nuisible, il faut qu'elle soit parfaitement cuite. On ne saurait manger du *veau saignant*; la locution n'existe pas dans notre langue. Usons-en, si vous le voulez, de temps à autre, pour nous distraire du bœuf et du mouton, mais gardons-nous bien de lui donner à nos tables une place qui serait usurpée.

Le cochon, qui fut le "cher ange" de Monselet, est lui aussi bien controversé. Nous lui pardonnons beaucoup parce que, dans la capricieuse alimentation des Parisiens, il apparait comme le *Deus ex machina* des comestibles absents. Il partage ce privilège avec la fameuse omelette dont on gava les convives inattendus. On l'a accusé de répandre parmi nous la trichine, mais les cas en sont si rares et l'usage du porc est si répandu. En manger notwithstanding avec discrétion.

"La plus noble conquête que le boucher ait faite est sans contredit le cheval." Quelque effort qu'aient jusqu'ici tenté les hippophages, ils n'ont que médiocrement réussi à convaincre Paris. Que voulez-vous ? Ça n'est pas dans les habitudes. Ce qui n'empêche pas que, dans certains quartiers dits pauvres, le cheval intervient, grâce à la modicité de son prix, très efficacement. La surveillance la plus rigoureuse doit toutefois être exercée sur la viande de ces animaux debout ou tués.

LE RÉGIME DES ENFANTS

Les soins que l'on doit donner au corps de l'enfant après l'apparition des dents exigent une attention toute aussi soutenue que celle que la mère devait lui vouer durant les six premiers mois de son existence. La tâche devient même plus difficile, car l'indépendance croissante de l'enfant se fait sentir à chaque pas.

Quant à la nourriture, on peut, à partir de la première année, donner à l'enfant un peu de viande, pourvu qu'elle ne soit pas trop lourde à digérer; lorsque les dents molaires ont percé, on peut lui donner une nourriture végétale; alors l'alimentation devient mixte (viande, bouillon, légumes faciles à digérer; gruau, nouilles, sagou, riz, carottes et pain). Les aliments doivent être préparés d'une manière appropriée aux forces des organes digestifs de l'enfant; ce qu'il y a de mieux, c'est de lui donner tous les aliments sous la forme liquide, c'est-à-dire sous la forme de soupes. Durant cette période, il n'a pas besoin, comme ce sera le cas plus tard, de varier les aliments; au contraire, l'expérience a démontré qu'une certaine uniformité dans l'alimentation plait mieux aux enfants de cet âge. En tous cas, il est indispensable de n'introduire des aliments nouveaux dans son menu que peu à peu, et de ne jamais discontinuer l'usage du lait.

Les pommes de terre, les gâteaux, etc., doivent être absolument interdits aux enfants avant la fin de la deuxième année; il faut aussi leur éviter une trop grande abondance de viande et surtout les mets trop compliqués ou préparés avec des substances fermentescibles. Pour ne pas dévier de ces principes, il vaut mieux ne pas faire manger un enfant à la table des adultes. L'aspect des plats mangés par les autres membres de la famille, éveille la gourmandise de l'enfant; il les demande à grands cris, ne veut plus de sa nourriture accoutumée, et de cette manière, avant que les parents s'en soient aperçus, l'enfant a acquis à leur table un droit de cité, qui n'est nullement à leur avantage. C'est ainsi qu'on gâte beaucoup d'enfants et qu'on leur fatigue l'estomac en les nourrissant à tort et à travers.

On pêche non seulement sous le rapport de la qualité, mais aussi sous le rapport de la quantité. Un enfant, au début ou vers la moitié de sa deuxième année, ne doit pas recevoir à chaonb

repas plus de 160 à 190 grammes d'aliments, c'est-à-dire à peu près la capacité d'une assiette à soupe.

Une mère attentive saura bien reconnaître le moment où cette quantité devient insuffisante pour son enfant ; en augmentant la ration conformément à ses besoins, elle saura toujours trouver la mesure juste, et, de cette manière, l'enfant restera bien portant et se développera mieux que s'il avait été habitué de bonne heure, par une indulgence mal placée, à se bourrer l'estomac d'aliments. Cette habitude distend le tube digestif et entraîne des accidents gastriques ; dans le cas même où elle n'engendre pas de maladies proprement dites, elle a pour conséquence fâcheuse de faire digérer une trop grande quantité d'aliments et de boissons, ce qui, dans la vie ultérieure, est aussi nuisible à la santé morale qu'à la santé physique.

Lorsque toutes les dents de lait ont fait leur apparition, c'est-à-dire vers la fin de la deuxième année, une nouvelle recrudescence de forces se produit dans les voies digestives. Cela s'explique par ce fait que tous les organes qui jouent un rôle dans la digestion se développent parallèlement avec les dents. La mâchoire inférieure devient plus forte, les muscles qui prennent part à la mastication se développent, la cavité de la bouche devient plus grande, les joues sont plus distendues, les lèvres plus bouffies, l'œsophage s'élargit ; les glandes salivaires, plus développées, sécrètent une plus grande quantité de salive ; l'estomac prend de plus en plus la forme d'une cornemuse et ses parois deviennent plus épaisses, le canal intestinal s'allonge et s'élargit ; en un mot, tous les organes de la digestion tendent à se mettre en équilibre avec la croissance rapide de l'organisme. Dans ces conditions le lait seul ne peut plus rassasier l'enfant. Le développement des organes des sens, d'ailleurs, a fait progresser le goût, et le jeune organisme ne se contente pas d'une nourriture uniforme.

Pour toutes ces raisons, il faut, tout en continuant de donner du lait soir et matin, faire manger à l'enfant, vers le milieu du jour, des aliments plus substantiels, quoique préparés encore sous forme liquide. On peut commencer par des bouillies et des soupes au bouillon, pas trop épaisses, et par des œufs à la coque on peut aussi donner des viandes blanches et faciles à digérer, en les faisant bouillir ou rôtir ; c'est ainsi qu'on donne du pigeon, du

poulet, du veau, du mouton, du gibier. Certains légumes légers, comme les carottes, les épinards, les haricots nouveaux, les choux-fleurs, peuvent aussi servir à varier le menu de l'enfant, pourvu qu'ils soient bien cuits.

Dans le choix des aliments, il faut aussi tenir compte des préférences instinctives qui se manifestent chez l'enfant. Ainsi presque tous les enfants bien portants aiment les aliments sucrés, ce qui s'explique par l'habitude qu'ils en ont eu en suçant le lait si doux de la mère ou de la nourrice. On aurait donc tard de les priver entièrement de sucre ; ce dernier ne gâte pas les dents, comme on le croit à tort ; au contraire, il contribue plutôt à la formation et à la solidité de la substance dentaire, car il se transforme dans les intestins en acide lactique, et ce dernier, à son tour, se transforme en acide butyrique ; de cette manière, le sucre contribue à la formation de la graisse, qui est indispensable à la production de la chaleur et à la formation des cellules pendant la croissance de l'organisme. Mais cela ne veut pas dire, certes, que l'on doive donner aux enfants le sucre pur en trop grande quantité.

L'abus du sucre provoque, en effet, des aigreurs dans l'estomac, avec toutes les conséquences désagréables qui s'ensuivent. L'usage du sucre pur fait prendre une mauvaise habitude aux nerfs du goût et peut devenir la cause des diverses souffrances gastriques. Ce qu'il y a de plus nuisible comme friandises, ce sont les gâteaux et les pâtisseries, où le sucre est mêlé avec des amandes et des huiles éthérées, ou bien avec des épices échauffantes et des substances difficiles à digérer ; l'usage de ces pâtisseries entraîne, le plus souvent, des troubles dans la digestion et même, quelquefois, des maladies graves. Mais il est très utile d'ajouter une quantité modérée de sucre dans les aliments ; joint à une certaine quantité de sel, le sucre est le meilleur assaisonnement de la nourriture des enfants en bas âge. Plusieurs enfants manifestent de l'antipathie pour certains légumes dont on mange les feuilles et les racines. Dans ce cas, il ne faut pas les forcer à manger l'aliment qui leur répugne ; on se contente de leur donner du gruau, du riz, du sagou, des nouilles. Quant aux pommes de terre, il n'est permis de donner aux enfants que les espèces très farineuses et encore en petite quantité, et pas tous les jours ; il vaut mieux les donner sous forme de soupe ou de purée.

Les légumes ne doivent pas être mangés sans sel ou sans beurre ; car ces deux substances rendent les légumes plus nutritifs et plus faciles à digérer. C'est une grande faute que de vouloir supprimer le beurre dans le régime des enfants ; seulement le beurre doit être frais ; il constitue alors un élément nutritif très important et facilite en même temps la digestion des aliments qui contiennent beaucoup d'albumine ou de matière amylacée.

Du laitage ou un plat d'œufs, assaisonné au sucre et au sel, ou bien des fruits cuits, mais en petite quantité, peuvent aussi être donnés à l'enfant. Dans les localités où le poisson abonde, les espèces qui ne sont pas grasses peuvent être introduites de temps en temps dans le menu de l'enfant ; seulement il faut préalablement en éliminer soigneusement les arêtes. Tous ces aliments doivent être servis tièdes, car s'ils sont froids l'estomac les digère difficilement, et s'ils sont chauds ils nuisent aux dents et irritent les voies digestives.

La température du lait nouvellement trait est celle qui convient le mieux aux mets destinés aux enfants. En suivant ces préceptes, on amènera l'enfant, peu à peu, vers sa quatrième année, à pouvoir partager les repas des adultes, avec cette réserve, toutefois, que ces repas ne s'écarteront pas des règles générales de l'hygiène.

Dr D. AMMON.

LA MÈRE ET L'ENFANT

A quel âge un baby peut-il marcher

On demande quelquefois : A quel âge peut-on asseoir un enfant dans une chaise ? Quand peut-on le mettre sur ses jambes ? A quel âge faut-il lui apprendre à marcher ?

Les réponses sont faciles.

On ne doit pas le faire asseoir avant qu'il se soit assis spontanément lui-même dans son lit et qu'il soit capable de se tenir sur son séant. Cela se produit parfois le sixième ou le septième mois, parfois plus tard. La position assise n'est pas sans danger, même quand l'enfant l'a prise lui-même ; si on lui impose prématurément elle fatigue le dos et peut entraver la croissance. On ne doit jamais enseigner à l'enfant à se tenir assis ou à marcher. C'est son affaire, non la nôtre.

Mettez le sur un tapis dans une chambre bien saine ou en plein air, et laissez le jouer en liberté, se rouler, essayer de marcher à quatre pattes ou à reculons, ce qu'il réussit très bien tout d'abord; cela peu à peu le fortifie et l'enhardit. Quelque jour il essaiera de se mettre sur ses pieds de se lever en s'appuyant contre les chaises. Il apprend ainsi à faire tout ce qu'il peut, et pas davantage.

On objecte qu'il sera plus longtemps à apprendre à marcher si on laisse indéfiniment aller sur les genoux et à quatre pattes. Mais qu'on réfléchisse. A explorer ainsi le monde tout seul, il fait connaissance avec les choses, apprend à se rendre compte des distances, se fortifie les jambes et le dos, se prépare enfin à mieux marcher, lors qu'il arrivera à le faire. L'important n'est pas qu'il marche plus tôt ou plus tard, mais qu'il apprenne à se guider lui-même, à s'aider lui-même, à avoir confiance en lui.

On peut dire sans exagération que le caractère se fait en même temps que s'apprend la marche, et que la manière dont on apprend à marcher n'est pas sans importance au point de vue moral.

Asphyxie par le charbon.

S'il y a asphyxie par des vapeurs de charbon, portez vite l'enfant à l'air, frottez-le avec du vinaigre; couvrez la tête de compresses d'eau froide que vous remouillerez sans cesse; en même temps, entourez les pieds et les jambes de bouteilles d'eau chaude ou de briques chauffées, ou de cendre chaude.

Aussitôt que l'enfant peut avaler, donnez-lui du café pur par cuillerées à café; continuez jusqu'à ce que vous ayez un médecin.

Dr NÉBO.

DICTIONNAIRE DES ALIMENTS

(Suite)

BIGARREAU (voir cerises).

BISCOTTE.—Tranche de pain séchée au four, moins lourde que le pain ordinaire.

BISCUIT.—Pâtisserie diversement fabriquée et dont les estomacs délicats feront bien de se défier.

BISQUE.—Purée servant de potage dans laquelle on fait entrer des écrivisses, des légumes, du poisson, du gibier ou du poulet. La diges-

tibilité en varie avec la composition. La bisque d'écrivisses est excitante et lourde, la bisque de volaille (à la reine) est nourrissante et légère.

BLANC MANGER.—Solution de gélatine rendue opaque par du lait d'amandes et diversement aromatisée, est assez indigeste et c'est à tort qu'on le donne aux convalescents. Valeur alimentaire à peu près nulle, trop vantée autrefois.

BŒUF.—La meilleure et la plus substantielle des viandes de boucherie.

BOGUE.—Boisson très commun sur les côtes de la Méditerranée ; sa chair est très nutritive, délicate et légère.

BOLET (cep).—Champignon très nourrissant mais indigeste.

BONITE.—Poisson de mer se rapprochant du thon et très lourd à digérer.

BONITOT.—Poisson facile à digérer.

BOUDIN.—Aliment très nourrissant, composé de sang de porc et de veau et qui en raison de cette composition même s'altère facilement, acquiert des propriétés vénéneuses ou devient le véhicule de germes dangereux. Le boudin blanc est plus léger et moins malsain.

BOUILLI deux procédés.—La viande est mise dans l'eau froide, le bouillon est bon, mais le bouilli est alors dépourvu de toutes qualités nutritives ; la viande est mise dans l'eau bouillante, la viande reste agréable au goût et assez nourrissante, mais le bouillon est mauvais. La viande perd la moitié de son poids par la cuisson dans l'eau qui se transforme en bouillon.

BOUILLON.—Le bouillon n'est utile que lorsqu'il est agréable, il est alors excitant des fonctions digestives et favorise la digestion.

BOUILLON DE LIEBIG (formule), 250 gr. de viande hachée, délayée dans 560 gr. d'eau distillée, quatre gouttes d'acid. chlorhydrique, 2 à 3 gr. de sel marin, laissez macérer pendant une heure et demie ; ce bouillon contient des substances albuminoïdes et est nourrissant ; mais il a une odeur de viande peu fraîche et une couleur rougeâtre désagréable, qui déplaît quelquefois.

On peut le transformer en excellent bouillon en le faisant bouillir, mais les substances albuminoïdes se coagulent et il devient moins nourrissant.

Les tablettes de bouillon sont formées d'extrait de viande et n'ont pas d'arome.

L'Extrait Liebig (bouillon concentré) contient une forte proportion de sels minéraux, surtout de sels potassium, qui à haute dose le rendent toxiques, 30 grammes d'extrait pris en 24 heures peuvent causer une diarrhée sérieuse.

(A suivre).

LE DERNIER CRI

La jeune femme va bien mal. Depuis une heure,
Elle semble ne plus entendre et ne plus voir.
C'est fini. Le docteur ne laisse aucun espoir,
Et le mari, penché sur la malade, pleure.

Ce jour n'aura-t-il pas pour toi de lendemain,
Femme que le bonheur de l'existence éivre ?
Epouse, se peut-il que tu cesses de vivre,
Lorsque l'amour rêvé chante sur ton chemin !

Souvent des malheureux bénissent la mort proche .
Ils entrent dans la paix, las d'avoir combattu.
Toi, femme au rire clair, pourquoi t'en irais-tu ?
Tu ne peux adresser à la vie un reproche.

Quoi ! ce cœur de vingt ans qui dans l'amour trembla,
Ces pieds, ces petits pieds que l'hiver, devant l'âtre,
Nous réchauffions, ces yeux à la teinte bleuâtre,
Ces baisers, morts ! Non, c'est impossible cela !

Puisque la vie hésite et livre la bataille,
Luttons. Si nous voulons malgré tout la guérir,
Si nous lui défendons, nous autres, de mourir.
L'Amour contre la Mort peut bien être de taille !

Ces époux ont encor l'air de deux fiancés,
Ils se parlent avec des paroles ravies ;
Voilà deux ans qu'ils font l'échange de leurs vies,
Et deux ans de bonheur, cela n'est pas assez.

Un fils leur est venu. C'est toute une aventure
Qu'un enfant qu'on voit naître et grandir sous ses yeux ;
Il fait autour de lui le monde radieux,
Car il a du soleil après sa chevelure.

L'enfant met sa gaieté franche dans la maison.
Son rire à tout propos part bruyant et facile ;
De son père à sa mère ouvrant leurs bras, docile
Il marche et son bonheur tient dans cet horizon.

Il tâche de parler et pour peu qu'on entende
Que de progrès ! Il dit "maman" depuis hier.
Pauvre jeune femme ! Elle aurait le cœur si fier !
Il dit son nom ! C'est bien le moins qu'elle l'entende !

Chimère ! c'est la fin et chacun parle bas.
C'est la fin ! La mourante est déjà toute blanche,
Sa main tombe, son œil s'éteint, sa tête se penche,
Les pleurs de son mari ne la réveillent pas.

Mais voici que s'élève un faible appel. La mère
L'entend et reconnaît la voix de son enfant ;
Elle qui succombait sous le mal triomphant
Tente de ressaisir une force éphémère.

Elle voudrait parler ou faire un mouvement,
Et sortir de la mort qui déjà l'emprisonne ;
Car cet appel, qui n'est entendu de personne,
Son instinct maternel le perçoit clairement.

Son corps est immobile et vivante est son âme ;
L'espoir du dévouement sur la tombe a fleuri :
Elle fait un effort suprême et jette un cri :
" Mon fils ! Voyez mon fils ! Je sais qu'il vous réclame. "

On obéit : on court vers le berceau. L'enfant
Défaillit, les yeux clos et la bouche serrée ;
Si la crise n'est pas au début conjurée
Elle complètera son œuvre en l'étouffant.

On lui prodigue tant de soins qu'il se ranime ;
Il desserre les dents, respire. Il est sauvé.
— La mourante, le doigt vers le berceau levé
A voulu se survivre en son rôle sublime.

Puisqu'à l'heure dernière oubliant de souffrir,
Elle a pu concentrer la vie éparse en elle
Pour accomplir encor la tâche maternelle,
Elle sourit et calme achève de mourir.

GUSTAVE VAULTRY.

LES RÈGLEMENTS DU CONSEIL D'HYGIÈNE

Viennent de paraître les " Règlements du Conseil d'Hygiène de la province de Québec. Un volume in-16 de 141 pages.

Par ces règlements l'hygiène publique dans notre Province, acquiert une vivacité remarquable dans l'exécution des mesures sanitaires d'intérêt général. Aujourd'hui notre peuple n'a rien à envier aux autres peuples en matière de législation sanitaire. Seulement il nous manque une bonne loi de statistique vitale, si nécessaire dans la tâche délicate de l'Administration de l'hygiène publique chez un peuple. Nous espérons que nous l'aurons avant longtemps, vu les excellentes dispositions de l'Episcopat Catholique de la Province pour tout ce qui intéresse la santé et la prospérité du peuple.

Maintenant le Conseil d'hygiène a commencé l'envoi gratuit des Règlements sanitaires à MM. les Curés et les médecins, ainsi qu'à tous les Conseils Municipaux de la Province. C'est un moyen efficace de garantir l'observance des mesures administratives de l'hygiène publique.

Pour le moment nous nous contenterons d'annoncer la publication des Règlements sanitaires du Conseil. Nous y reviendrons plus tard.

Dr D...

HYGIENE SCOLAIRE.

On lit dans "Le Petit Médecin des Familles" et "l'Hygiène Pratique de Paris":

L'hygiène et la morale, indissolublement unis, constituent les bases véritables de toute bonne éducation. Cette sage maxime a servi de guide à notre très distingué confrère du Canada, le docteur J. I. Desroches, pour le travail qu'il vient de publier sur cet intéressant sujet.

De même que, dans son *catéchisme d'Hygiène Privée*, il avait su mettre de façon précise et à la portée de tous les connaissances pratiques qui permettent à l'homme de se placer dans les conditions les plus favorables pour conserver sa santé, de même, dans les *Préceptes de l'Hygiène scolaire*, qu'il nous présente aujourd'hui, notre sympathique confrère a-t-il su démontrer, de main de maître, aux pères de famille que la santé de leurs enfants ne saurait être compromise par la fréquentation des établissements scolaires, où ont été réalisées les conditions essentielles sur lesquelles repose l'hygiène dans l'éducation.

Ces conditions, le docteur Desroches les analyse successivement, et fait clairement ressortir leurs avantages et leurs inconvénients. L'emplacement scolaire, qui doit être suffisamment spacieux, l'orientation, les matériaux de construction, les dispositions de l'habitation proprement dite, la ventilation, les dortoirs et l'infirmerie, le chauffage, l'éclairage, le mobilier, les cabinets d'aisances, la cour sont étudiés en hygiéniste pratique et en médecin éclairé. Rien de ce qui saurait intéresser la question qui l'occupait n'est resté étranger à ce praticien canadien. Nous sommes heureux de l'avoir constaté et, plus encore, de l'avoir dit.

J. DE P. SANTA.

Préceptes de l'Hygiène Scolaire (1)

Par le docteur J.-I. DESROCHES.

On lit dans "l'Étudiant": Cette brochure devrait être dans les mains de tous ceux qui ont affaire, de près ou de loin, à la construction ou à la direction des écoles. C'est ce que l'auteur a écrit de plus classique.

F.-A. B...

(1) En vente au Bureau du Journal. Prix : 15 centims.

DOMINION ICE COMPANY

JOS. BERNIER, | G. DESTROISMAISONS,
Président. *Secrétaire.*

FABRIQUE,
GLACIERE } COIN DES RUES
& BUREAU : } **ST-JEAN ET STE-EMELIE**
à St-Henri de Montréal.

PROCÉDÉ NOUVEAU INTRODUIT DANS LA PRODUCTION DE LA GLACE

Nous offrons aujourd'hui au public ce qu'il désire avec raison depuis si longtemps : une glace **pure et salubre**. Par des moyens mécaniques dont la combinaison et l'application pratique sont devenues notre droit breveté, nous sommes parvenus à produire une glace qui possède à un très haut degré ces deux qualités si désirables.

Notre glace, c'est l'eau même de l'aqueduc de Ste Cunégonde qui, après avoir été clarifiée et filtrée, est amenée dans un immense bassin où elle gèle à ciel ouvert. Après congélation, cette glace est immédiatement emmagasinée. C'est donc, pour ainsi dire, sous nos yeux, sous notre surveillance immédiate et constante, et à l'abri de toute souillure, que se produit cette glace, que nous mettons maintenant sur le marché, et qui remplit toutes les conditions voulues de **proprete**, de **purete** et de **salubrite**.

Au reste, pour la sécurité publique, nous avons soumis l'ensemble de nos procédés à l'autorité compétente, et nous sommes heureux de reproduire ici le certificat dont nous a honoré le Conseil Provincial d'Hygiène, en sa séance du 17 Octobre 1889 :

Résolu :—Que le Conseil Provincial d'Hygiène, après avoir pris connaissance des plans et modèles soumis par M. G. DesTroismaisons pour la fabrication de la glace, et après avoir entendu le rapport de M. l'Inspecteur d'Hygiène sur les procédés de cette fabrication, est unanime à leur donner son approbation.

La Meilleure Glace actuellement sur le Marché.

Notre Glace est Belle, Pure et Salubre.

DOMINION ICE COMPANY.

Pour toutes correspondances, adressez à :

G. Des TROISMAISONS,

Secrétaire,

TOUTES LES MALADIES

pour lesquelles on prescrit l'HUILE de FOIE de MORUE peuvent être traitées efficacement par

LA FUCOGLYCINE GRESSY

C'est le seul remède qui, contenant tous les principes reconstituants de l'huile de foie de morue, soit d'un goût agréable et d'une digestion facile.

La Fucoglycine, après 35 années d'expériences concluantes, est aujourd'hui préférée à l'Huile de Foie de Morue par un grand nombre de médecins.

Préparée par LE PERDRIEL & CIE, Paris.

AGENT GÉNÉRAL : C. ALFRED CHOUILLOU,
MONTRÉAL.

LA GOUTTE, LA GRAVELLE, LES RHUMATISMES

ne peuvent être guéris sans

✧ L I T H I N E ✧

Les sels granulés effervescents de CH. LE PENDRIEL, Carbonate, Citrate, Benzoate, Salicylate, Bromhydrate de **Lithine** dissolvent les calculs et les sables, causes premières de ces maladies.

AGENT GÉNÉRAL : C. ALFRED CHOUILLOU,
MONTRÉAL.

ANTIPYRINE EFFERVESCENTE

L'éloge de l'Antipyrine n'est plus à faire : sa sûreté et sa promptitude d'action sont aujourd'hui nettement établies contre la

MIGRAINE, LES SCIATIQUES, L'ANGINE DE POITRINE, &C.

Son seul inconvénient était l'intolérance présentée à son égard par certains estomacs délicats rapidement pris de crampes et de nausées.

Cet inconvénient est supprimé et de la façon la plus absolue dans l'**Antipyrine Effervescente** par l'adjonction de l'acide carbonique que lui assure le bénéfice de son pouvoir antigestralgique bien connu.

Préparée par LE PERDRIEL & CIE, Paris.

Agent général :

C. ALFRED CHOUILLOU,
MONTREAL

Encyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique

Directeur : M. JULES ROCHARD

COLLABORATEURS :—MM. Arnould, Bergeron, Bertillon, Brouardel, Léon Colin, Drouineau, Léon Faucher, Gariel, Armand Gautier, Grancher, Layet, Léro y de Mericourt, A. J. Martin, Henri Monod, Morache Napias, Nocard, Pouchet, Proust, De Quatrefages, Richard, Riche, Eugène Rochard, Strauss, Vallin.

L'hygiène a pris, depuis quelques années, une importance et une extension considérables. Ce n'est plus une annexe de l'art de guérir, c'est une science à part, qui a pour objet tout ce qui intéresse la santé publique, et pour représentants tous ceux qui sont chargés de la sauvegarder. En élargissant son terrain, elle a développé ses moyens d'action. Elle a maintenant ses sociétés et ses congrès, ses journaux et ses revues. Chacune de ses branches a été l'objet de traités spéciaux ; mais nous n'avons pas de livre embrassant l'hygiène, dans son ensemble, avec tous les développements qu'elle comporte aujourd'hui. Un pareil ouvrage ne peut guère être rédigé par un seul homme. Le sujet est trop vaste et le terrain trop changeant. Le travail collectif et simultané permet seul de représenter un tableau complet de l'hygiène contemporaine, dans un temps assez court pour que les différentes parties concordent entre elles. Ce sont là les raisons qui nous ont décidés à publier l'ouvrage que nous offrons au public.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, se composera de dix livres distribués de la façon suivante :

Livre I. HYGIÈNE GÉNÉRALE.—Ch. I. Introduction anthropologique, par M. de Quatrefages.—Ch. II. Démographie, par M. J. Bertillon.—Ch. III. Climatologie, par MM. Leroy de Mericourt et Eugène Rochard.—Ch. IV. Pathogénie, par M. Jules Rochard.—Ch. V. Epidémiologie, par M. Léon Colin.—Ch. VI. Epizootie, par M. Nocard.

Livre II. HYGIÈNE ALIMENTAIRE.—Chap. I. Aliments, par M. Pouchet.—Chap. II. Eaux potables, par M. Armand Gautier.—Chap. III. Boissons, par M. Riche.

Livre III. HYGIÈNE URBAINE.—Chap. I. Villes en générale, par M. Arnould.—Chap. II. Voie publique, par M. Arnould.—Chap. III. La ville souterraine, par Jules Rochard.—Chap. IV. Habitations, par MM. Léon Faucher, Richard, Vallin, Gariel.

Livre IV. HYGIÈNE RURALE, par M. Drouineau.

Livre V. HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET ASSISTANCE PUBLIQUE, par MM. Napias et A.-J. Martin.

Livre VI. HYGIÈNE INDUSTRIELLE, par M. Layet.

Livre VII. HYGIÈNE MILITAIRE, par M. Morache.

Livre VIII. HYGIÈNE NAVALE, par M. Jules Rochard.

Livre IX. HYGIÈNE INFANTILE, par M. Bergeron.

Livre X. HYGIÈNE INTERNATIONALE ET ADMINISTRATIVE.—1re partie, par MM. Brouardel et Proust.—2e partie, par M. Henri Monod.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, a pour but de donner aux médecins les connaissances qui leur sont indispensables pour s'acquitter de leurs fonctions. Elle est également destinée à servir de guide aux administrations, aux conseils d'hygiène et de salubrité et à les éclairer sur toutes les questions qui sont de leur ressort. Elle paraîtra par fascicules de dix feuilles et dans un laps de trois ans. Elle comprendra environ huit volumes in-octavo raisin de 800 pages en moyenne. Indépendamment de la table alphabétique qui sera annexée à chaque volume, une table alphabétique très détaillée sera placée à la fin de l'ouvrage, pour faciliter les recherches.

AVIS.—A partir du 1er juin, il paraît chaque mois un fascicule de dix feuilles, avec figures et planches ; les fascicules 1 à 4 sont en vente. Prix de chaque fascicule 3 fr. 50.—Souscription à forfait à l'ouvrage complet 120 francs. —Envoi franco par la poste, contre un mandat,

BOVININE

LA NUTRITION C'EST LA BASE DE LA VIE



L'importance de cet axiome physiologique est comprise par tout médecin intelligent. L'aliment donc, qui contiendra tous les éléments nécessaires au soutien et à la vie du corps, et qui pourra en même temps, être facilement assimilé, même au milieu de la maladie, sera un puissant moyen de restaurer l'épuisement des forces et de renouveler la déperdition des tissus

Or, ce moyen puissant
c'est le

BOVININE

Le **Bovinine**, comme son nom l'indique, est un extrait liquide de bœuf qui renferme, dans une combinaison concentrée, tous les principes extractif et albumineux du bœuf cru, et en plus tous ses sels nutritifs et stimulants. Examiné au microscope, cet extrait contient par millions des globules sanguins dont l'action vivifiante est si grande dans l'économie.

Témoignage du Dr Geo. D. Hays, New-York — "De toutes les préparations à l'Extrait de bœuf cru, il en est une qui a une valeur chimique, c'est le **Bovinine**, car cette préparation est riche en phosphates et en matières nitrogènes. Elle se digère et s'absorbe rapidement, et ses effets nutritifs et fortifiants sont constants et durables."

Témoignage du Dr B. M. Towle, de Boston. — "J'ai donné le **Bovinine** d'une manière soutenue à un très grand

nombre de patients, qui en ont éprouvé un bien-être marquant, surtout dans des cas de dyspepsie compliquée, de malaise épigastrique, de débilité nerveuse à longue durée et de maladies aiguës à marche languissante."

Dans les troubles digestifs de l'enfance, l'usage du **BOVININE** est suivi des meilleurs résultats. Les enfants mêmes nourris au biberon, se développent à merveille sous l'effet de 5 à 15 gouttes de Bovinine ajouté à chaque potion. Les enfants faibles et rachitiques retrouvent la force et la vie dans ce précieux extrait.

Le **BOVININE** est un liquide agréable même pour le goût le plus délicat et le plus difficile. Il est préparé par la Compagnie **J. P. BUSH**, Fabricant, 2 RUE BARCLAY, New-York.

Dépot, chez :

MM. LYMAN, FILS & CIE

Agents du GROS pour le Canada,

Montréal.

Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

—:—
 Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Pouvmons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de **médecins distingués** attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des pouvmons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
 à l'Université Laval.

—:—
 En vente partout — 25 centins la bouteille.

—:—
L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

J. EMILE VANIER

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées. Expertises, arbitrages, expropriations.

Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

Bureaux: — Imperial Building, 5ème Etage, Rue St-Jacques

MONTREAL.

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur, Canada et étranger.

Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

LE VIN DE MESSE " INGHAM & Co. "

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se retrouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe " INGHAM & Co. " est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est desiné au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE " INGHAM & Co. " chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue St-PAUL, et No 14 Rue DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Épiciers.

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !



*Très affectueux
Théobald Mathieu*

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !
ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout désir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant une cause autre que l'intempérance.
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

HYPOPHOSPHITES CARRIERE
Syr. Hypophos. Co. **Elixir Hypophos. Co.**

AVEC QUININE, TR DE NOIX VOMIQUE ET MANGANESE

Chaque drachme contient $\frac{1}{8}$ de grain d'Hypophosphite de calcium, $\frac{1}{8}$ de grain de chaque Hypophosphite de potasse et de fer, $\frac{1}{8}$ de grain d'Hypophosphite de Manganèse, $\frac{1}{8}$ de grain de muriate de Quinine (français) et 2 gouttes de teinture de noix vomique.

R. CARRIERE, Chimiste Droguiste,

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Téléphone, — 6141.

Echantillon fourni sur demande. | Dépôt dans toutes les Pharmacies.

EN VENTE AU BUREAU DE CE JOURNAL

L'HYGIENE DANS L'EDUCATION

Conférence faite devant l'Union Catholique de Montréal,
le 15 mars dernier, par

LE DR J.-I. DESROCHES

Brochure in 8° de 14 pages.

| L'exemplaire : - 15 centins.

PRECEPTES DE L'HYGIENE SCOLAIRE

Travail fait sur la demande d'un de nos plus éminents Dignitaires ecclésiastiques de la province de Québec.

Brochure in 8° de 14 pages.

| L'exemplaire : - 15 centins.

Les deux brochures : 25 centins.

BASTIEN & CAGNON

PLOMBIERS SANITAIRES

Ferblantiers et Couvresseurs

Poseurs d'Appareils à Gaz, à Air, à Eau Chaude,
à Vapeur, haute et basse pression.

1955—RUE STE-CATHERINE—1955

MONTREAL

Agent pour les célèbres poêles "RANGE," de Chapleau
Téléphone Bell, 6742

A. AUGER

33, RUE ST-JEAN,

FACTEUR ET RÉPARATEUR

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE



CORNETS, CLARINETTES, ETC,

constamment en mains un grand
assortiment d'appareils et fournitures
de musique tels que RESSORTS, EM-
BOUCHURES, CAPS et CHAPEAUX
de Pistons, CLEFS, LIÈGES, Etc.

Doreur et argenteur. Breloques pour
chaîne en argent et en or. Bâton pour
chef de musique et d'orchestre, etc.

Instruments d'occasion achetés et
échangés.

HURTEAU & FRERE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage

92, RUE SANGUINET, 92

MONTREAL

CLOS :

Coin des rues Sanguinet et Dorchester

Bell Telephone, No 6243.

Federal Telephone, No 1647.

Bassin WELLINGTON, en face des

Bureaux du Grand Tronc.

Bell Telephone, No 1404.

LE

BAUME RHUMAL

Est un composé scientifique, donnant les meilleurs résultats dans toutes les affections de la Gorge et des Poux-mons, tels que le Rhume, la Toux, l'Enrouement, la Bronchite, l'Asthme, le Croup, la Coqueluche, etc., etc. Son effet salulaire se fait sentir dès la première dose.

LE BAUME RHUMAL

est agréable au goût, et peut être donné aux enfants, comme aux adultes, avec la plus grande sûreté.

Se défier des imitations. Voir que le panneau de la bouteille porte les mots soufflés dans le verre :

LE BAUME RHUMAL

L. R. BARIDON

SEUL AGENT POUR LE CANADA.

LE BAUME RHUMAL est en vente dans toutes les Pharmacies de première classe, à 25 cents la bouteille.

DÉPOT DE GROS A LA

PHARMACIE BARIDON,

COIN DES RUES ST-DENIS ET STE-CATHERINE, Montréal.